

**ENTENTE DE DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ, DE RENONCIATION  
AUX RÉCLAMATIONS, D'ACCEPTATION DES RISQUES ET D'INDEMNISATION  
(ci-après désignée l'« entente de décharge »)**

**EN APPOSANT VOTRE SIGNATURE SUR LE PRÉSENT DOCUMENT, VOUS RENONCEREZ À CERTAINS DROITS LÉGAUX OU LES ABANDONNEREZ, NOTAMMENT LE DROIT D'INTENTER UNE POURSUITE POUR NÉGLIGENCE, VIOLATION DE CONTRAT OU VIOLATION DE L'OCCUPIERS LIABILITY ACT (loi sur la responsabilité des occupants), ET LE DROIT DE PRÉSENTER UNE DEMANDE D'INDEMNISATION À LA SUITE D'UN INCIDENT.**

**À LIRE ATTENTIVEMENT!**

*La présente entente de décharge s'applique à toute participation future à une activité de rafting.*

**INITIALES DU PARTICIPANT**

<b>Nom de famille</b>	<b>Prénom</b>	<b>Âge</b>
<b>Courriel</b>		<b>Téléphone</b>

À l'intention de : **WILD WATER ADVENTURES** (ci-après désigné l'« exploitant » et les « renonciataires »), et ses administrateurs, dirigeants, employés, mandataires, guides, entrepreneurs indépendants, sous-traitants, commanditaires, ayants droit, représentants et participants respectifs. **SA MAJESTÉ LE ROI DU CHEF DU CANADA, SA MAJESTÉ LE ROI DU CHEF DE LA PROVINCE DE L'ALBERTA, SA MAJESTÉ LE ROI DU CHEF DE LA PROVINCE DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE.** (Tous ci-après désignés les « renonciataires »).

**DÉFINITION**

Aux fins de la présente entente de décharge, le terme « rafting » s'applique à toutes les activités liées de quelque manière que ce soit à l'excursion de rafting et à toutes les autres activités récréatives offertes, y compris, mais sans s'y limiter : les séances d'orientation et d'instruction, le transport à destination et en provenance du niveau de base de la rivière, les déplacements à destination et en provenance de la rivière, le chargement et le déchargement des véhicules, des radeaux pneumatiques, des bateaux et de l'équipement, l'utilisation des installations fournies ou organisées par les renonciataires, le matériel, les vêtements, la nourriture et les boissons, les réserves d'eau, les services de sauvetage et de premiers soins, les déplacements dans l'arrière-pays, et tous les transports en véhicules, hélicoptères, véhicules tout terrain et embarcations, ainsi que les déplacements autour de ceux-ci.

**ACCEPTATION DES RISQUES**

Je comprends que les programmes et les activités des renonciataires comportent de nombreux dangers et risques, connus et inconnus, lesquels ne peuvent pas être énumérés de façon exhaustive dans la présente entente. Parmi les plus évidents, notons : les déplacements dans des lieux sauvages éloignés où les services d'aide, de traitement médical, de premiers soins et d'évacuation pourraient ne pas être facilement accessibles et où la communication pourrait être difficile ou impossible; les accidents survenant pendant le transport ou les déplacements à destination ou en provenance de la rivière ou d'endroits éloignés; les glissades, les trébuchements et les chutes; le renversement ou le chavirement des radeaux pneumatiques, ou de toute autre embarcation; les mouvements brusques, violents ou imprévus d'une embarcation; le coincement par des arbres, des billes de bois, des roches ou du matériel; la noyade; l'hypothermie causée par l'exposition à l'eau très froide; la chute hors d'une embarcation pendant de longues sections de rapides continus; un impact ou une collision avec des roches, des arbres, des billes de bois, du bois mort, une embarcation ou du matériel de rafting; les rencontres avec des animaux domestiques ou sauvages, notamment des ours; des vents forts, des conditions météorologiques défavorables, des éclairs; une défaillance du matériel; des variations des conditions de l'eau, des surfaces et des courants; des éboulements ou des coulées de boue; de grandes vagues ou des vagues irrégulières; des accidents liés à la randonnée pédestre, à la natation, à la marche sur des surfaces glissantes, à la randonnée alpine, à l'escalade et aux déplacements dans l'arrière-pays; différents problèmes de santé liés à une surexposition à l'eau, au soleil, aux morsures d'insectes, à la fatigue, au stress, à la déshydratation, à l'effort physique, à la haute altitude et à un manque de préparation sur le plan physique; les maladies infectieuses causées par des virus, des bactéries, des parasites et des champignons qui peuvent être transmises par contact direct ou indirect; la négligence dans les services de premiers soins et d'évacuation; et la négligence des autres participants à l'activité de rafting. Les participants peuvent se perdre ou se retrouver séparés de leur guide ou leur groupe. La communication sur la rivière et dans des lieux sauvages peut être difficile et, en cas d'accident, il est possible que les services de sauvetage ou de traitement médical ne soient pas disponibles. Je reconnais aussi qu'il existe un risque de **NÉGLIGENCE DE LA PART DES RENONCIATAIRES. JE COMPRENDS QUE LA NÉGLIGENCE INCLUT LE DÉFAUT PAR LES RENONCIATAIRES DE PRENDRE DES MESURES RAISONNABLES POUR ME PROTÉGER OU M'AVERTIR DES RISQUES ET DES DANGERS LIÉS À MA PARTICIPATION À L'ACTIVITÉ DE RAFTING. J'ACCEPTÉ LIBREMENT ET ASSUME ENTIÈREMENT TOUS LES RISQUES ET LES DANGERS LIÉS À MA PARTICIPATION À L'ACTIVITÉ DE RAFTING ET AINSI QUE LA POSSIBILITÉ DE BLESSURE, DE DÉCÈS, DE DOMMAGES MATÉRIELS OU DE PERTES EN RÉSULTANT.**

**ENTENTE DE DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ, DE RENONCIATION  
AUX RÉCLAMATIONS, D'ACCEPTATION DES RISQUES ET D'INDEMNISATION  
(ci-après désignée l'« entente de décharge »)**

**EN APPOSANT VOTRE SIGNATURE SUR LE PRÉSENT DOCUMENT, VOUS RENONCEREZ À CERTAINS DROITS LÉGAUX OU LES ABANDONNEREZ, NOTAMMENT LE DROIT D'INTENTER UNE POURSUITE POUR NÉGLIGENCE, VIOLATION DE CONTRAT OU VIOLATION DE L'OCCUPIERS LIABILITY ACT (loi sur la responsabilité des occupants), ET LE DROIT DE PRÉSENTER UNE DEMANDE D'INDEMNISATION À LA SUITE D'UN INCIDENT.**

**À LIRE ATTENTIVEMENT!**

*La présente entente de décharge s'applique à toute participation future à une activité de rafting.*

**INITIALES DU PARTICIPANT**

**J'ACCEPTÉ LIBREMENT ET ASSUME ENTIÈREMENT TOUS LES RISQUES ET LES DANGERS LIÉS À MA PARTICIPATION À L'ACTIVITÉ DE RAFTING ET AINSI QUE LA POSSIBILITÉ DE BLESSURE, DE DÉCÈS, DE DOMMAGES MATÉRIELS OU DE PERTES EN RÉSULTANT.**

Aux fins de l'acceptation par l'exploitant et les renonciataires de ma participation à l'activité de rafting et de leur autorisation de mon utilisation de leur matériel, leurs véhicules, leur stationnement et leurs autres installations de rafting, et moyennant toute autre contrepartie bonne et valable, dont la validité et le caractère suffisant sont reconnus, je conviens de ce qui suit :

**1. RENONCER À TOUTE RÉCLAMATION** que j'ai ou que je pourrais avoir dans l'avenir contre les renonciataires **ET DÉGAGER LES RENONCIATAIRES** de toute responsabilité liée aux pertes, aux dommages, aux dépenses ou aux blessures, y compris le décès, que je pourrais subir ou que mon plus proche parent pourrait subir en raison de ma participation à l'activité de rafting, **PEU IMPORTE LA CAUSE, NOTAMMENT LA NÉGLIGENCE, LA VIOLATION DE CONTRAT OU LA VIOLATION DE TOUTE OBLIGATION LÉGALE OU DE DILIGENCE, COMME UNE OBLIGATION DE DILIGENCE DÉCOULANT DE TOUTE LOI APPLICABLE EN MATIÈRE DE RESPONSABILITÉ DES OCCUPANTS DE LA PART DES RENONCIATAIRES. JE COMPRENDS QUE LA NÉGLIGENCE INCLUT LE DÉFAUT PAR LES RENONCIATAIRES DE PRENDRE DES MESURES RAISONNABLES POUR ME PROTÉGER OU M'AVERTIR DES RISQUES ET DES DANGERS LIÉS À MA PARTICIPATION À L'ACTIVITÉ DE RAFTING;**

2. COUVRIR ET DÉGAGER DE TOUTE RESPONSABILITÉ LES RENONCIATAIRES contre toute responsabilité à l'égard de dommages matériels ou corporels encourus par un tiers résultant de ma participation à l'activité de rafting;
3. La présente entente de décharge est en vigueur et s'applique à mes héritiers, à mon plus proche parent, à mes exécuteurs, à mes administrateurs, à mes ayants droit et à mes représentants dans l'éventualité de mon décès ou d'incapacité;
4. La présente entente de décharge et les droits, devoirs et obligations entre les parties à la présente entente de décharge seront uniquement régis et interprétés conformément aux lois de l'Alberta et non aux lois d'une autre compétence;
5. Tout litige concernant les parties à la présente entente de décharge sera uniquement soulevé dans la province de l'Alberta et relèvera de la compétence exclusive des tribunaux de cette province.

**JE CONFIRME QUE J'AI LU LA PRÉSENTE ENTENTE DE DÉCHARGE ET QUE JE SUIS CONSCIENT QU'EN LA SIGNANT JE RENONCE À CERTAINS DROITS LÉGAUX QUE MOI-MÊME OU MES HÉRITIERS, MON PLUS PROCHE PARENT, MES EXÉCUTEURS, MES ADMINISTRATEURS, MES AYANTS DROIT ET MES REPRÉSENTANTS POURRIONS FAIRE VALOIR CONTRE LES RENONCIATAIRES.**

**LA PRÉSENTE ENTENTE DE DÉCHARGE S'APPLIQUE À TOUTE PARTICIPATION FUTURE À L'ACTIVITÉ DE RAFTING OFFERTE PAR LES RENONCIATAIRES.**

Date	Signature d'un parent ou d'un tuteur si le participant est âgé de moins de 18 ans		
Signature du participant	Signature du témoin		
Nom du participant en lettres moulées	Nom du témoin en lettres moulées		
Adresse	Rue		
	Ville	Province/état	Code postal/zip
Personne à joindre en cas d'urgence :		Téléphone de la personne à joindre en cas d'urgence	